



Conseil d'Administration du CIAS
15 AVRIL 2021

COMPTE RENDU CONSEIL

ADMINISTRATION	2
VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 29 OCTOBRE 2020	2
GESTION FINANCIERE.....	2
<i>VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020</i>	<i>2</i>
1. COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL AID (M14) :	2
2. COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE AMD (M22) :	3
<i>VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020</i>	<i>3</i>
1. BUDGET PRINCIPAL (M14) :	4
2. BUDGET ANNEXE (M22) :	4
<i>AFFECTATION DES RESULTATS</i>	<i>4</i>
1. BUDGET PRINCIPAL AID (M14) :	4
2. AFFECTATION DES RESULTATS SECTION D'INVESTISSEMENT– BUDGET ANNEXE M22	5
3. REPRISE DE RESULTATS ANTERIEURS (2018) SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE M22 - 5	
4. REPRISE DE RESULTATS ANTERIEURS (2019) SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE M226	
5. AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE L'ANNEE 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE AMD (M22):.....	6
TARIFS 2021	6
1. SERVICE AIDE A DOMICILE (INFORMATION)	6
2 - TARIFS 2021 - PORTAGE DE REPAS	7
VOTE DES BUDGETS 2021.....	7
<i>VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021- AID (M14)</i>	<i>7</i>
<i>VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021– AMD (M22).....</i>	<i>8</i>
ADMISSION EN NON-VALEUR	8
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	9
1. PROPOSITION D'EVOLUTION DU RIFSEEP.....	9
2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	10
OPERATION « 1 000 VOITURES » LANCEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	11
QUESTIONS DIVERSES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19, trois participants assistent à la réunion en visioconférence : Philippe BANCHIERI, Francis SEDAN et Dominique MARCETEAU.

ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme JUGE Jean-Claude

VALIDATION DU COMPTE RENDU du 29 Octobre 2020

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration les points qui ont été abordés lors de la séance du 29 Octobre 2020, et demande si le procès-verbal soulève des questions particulières

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- APPROUVE le compte rendu du 29 octobre 2020.

GESTION FINANCIERE

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

1. COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL AID (M14) :

Un extrait du compte de gestion est joint en annexe

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter, pour le Budget Principal, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal M14 -AID -adressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur**

2. COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE AMD (M22) :

Un extrait du compte de gestion est joint en annexe

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter, pour le Budget Annexe, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe M22 - adressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur***

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le président soumet, au membre du conseil d'administration, les comptes administratifs pour l'exercice 2020. Ces documents retracent l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L. 2121 14 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration d'élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Election du Président de séance

La présidente de séance, Mme BELLANGER Andrée, doyenne d'âge de l'assemblée, rapporte le compte administratif dressé par le président et donne acte de la présentation qui en est faite.

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

1. Budget principal (M14) :

✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 247 605.96 €

Recettes : 373 138.01 € (dont excédent antérieur 113 123.83€)

Excédent cumulé : 125 532.05 €

✓ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0 €

Recettes : 14 548.74 € (dont l'excédent antérieur 9 841.42 €)

Excédent cumulé : 14 548.74 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

2. Budget annexe (M22) :

✓ Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 911 769.37 €

Recettes : 1 745 822.33 €

Déficit cumulé constaté : 165 947.04 €

✓ Section d'Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 2 836.17 €

Excédent cumulé constaté : 2 836.17 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

AFFECTATION DES RESULTATS

1. Budget principal AID (M14) :

Le Conseil,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de fonctionnement 2020 : 12 408.22 €

Excédent reporté antérieur : 113 123.83€

Excédent cumulé à reporter : 125 532.05 € sur le BP 2021

✓ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement 2020 : 4 707.32 €

Excédent reporté antérieur : 9 841.42 €

Excédent cumulé à reporter : 14 548.74€ sur le BP 2021

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Affecte le résultat comme suit sur le budget Principal 2020 :**
Section de fonctionnement : Cpte 002 : 125 532.05 € (recettes)
Section d'investissement : Cpte 001 : 14 548.74 € (recettes)

2. AFFECTATION DES RESULTATS section d'investissement – Budget annexe M22

Le Conseil,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Constate que la section d'investissement du compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Résultat 2020 : 0 €

Excédent reporté : 2 836.17 €

Excédent cumulé : 2 836.17 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte les résultats 2020 de la section d'investissement du budget annexe M22 de la manière suivante :

- **Budget prévisionnel 2021, section d'investissement : compte 001 (recettes) 2 836.17 €**

3. REPRISE DE RESULTATS ANTERIEURS (2018) section de fonctionnement – Budget annexe M22 -

Budget annexe AMD (M22) :

Le Conseil,

A affecté lors de sa séance du 13-03-2020 le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 de 73 492.53€ au compte 10686 – compte de réserve.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE les résultats antérieurs (2018) de la section de fonctionnement du budget annexe M22 de la manière suivante :

- **Compte 110 report à nouveau – Réserve de compensation : 73 492.53 €**

4. REPRISE DE RESULTATS ANTERIEURS (2019) section de fonctionnement – Budget annexe M22

Budget annexe AMD (M22) :

Le Conseil,

A affecté lors de sa séance du 13-03-2020 le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 de 149 739.87€ au compte 10686 – compte de réserve.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE les résultats antérieurs (2018) de la section de fonctionnement du budget annexe M22 de la manière suivante

- **Compte 110 report à nouveau– Réserve de compensation : 110 074.75 €**
- **Compte 10682 réserve affecté à l'investissement pour 25.500 €**
- **Compte 10686 compte de réserve : 14 165.12€**

5. Affectation provisoire du résultat de l'année 2020 section de fonctionnement - Budget annexe AMD (M22):

Le Conseil,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, dans l'attente de la validation par l'Autorité de Tarification du résultat de fonctionnement 2020,

Constate que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 présente le résultat suivant :

Déficit 2020 : 165 947.04 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe M22 qui impactera le budget 2022 de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : Compte 002 : 165 947.04 €**

TARIFS 2021

1. SERVICE AIDE A DOMICILE (information)

L'autorité de tarification n'a pas à ce jour rendu son avis sur le budget prévisionnel 2021 du budget annexe M22. Le rendez-vous budgétaire est prévu le 4 mai 2021.

Ces tarifs seront proposés à la validation du Conseil d'Administration après la rencontre avec le Conseil Départemental en Mai 2021.

2 - TARIFS 2021 - PORTAGE DE REPAS

Conformément à la délibération n°2018-04-02 du 22 octobre 2018, il a été attribué, le 30 octobre 2018, le marché de la fourniture de repas à domicile au Centre Hospitalier de Nontron.

Le calcul du prix de revient d'un repas compte tenu notamment des frais d'entretien du véhicule et de l'augmentation des charges de personnel, portera le coût d'un repas à 9.31€ pour un tarif à ce jour de 8.15€. Le Centre Hospitalier d'Excideuil qui couvre quant à lui le secteur de Thiviers applique un tarif à 9.55€ sans le pain (que nous fournissons).

Afin de ne pas appliquer une hausse trop brutale de nos tarifs, le Président propose une hausse de 3% de notre tarif actuel, qui passerait à 8.39€ soit une augmentation de 24 centimes par repas.

Il est proposé les tarifs suivants applicable à compter du 01/05/2021 :

- Prix du repas : 4.48 € TTC (+0,04 €)
- Prix du portage des repas : 3.91 € TTC (+0,20 €)

Il est proposé au Conseil d'administration de valider le prix du portage de repas au 1^{er} mai 2021 à 8.39€.

17 voix pour, 3 Abstentions.

VOTE DES BUDGETS 2021

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021- AID (M14)

Le Président récapitule les dépenses et les recettes du budget principal M14 (Budget joint)

	BUDGET PRINCIPAL M14 - 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES	313 090.05
FONCTIONNEMENT RECETTES	313 090.05
INVESTISSEMENT DEPENSES	18 756.06
INVESTISSEMENTS RECETTES	18 756.06

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le budget 2021 pour le budget principal M14 du CIAS.

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021– AMD (M22)

Le Président récapitule les dépenses et les recettes du budget annexe M22 (Budget joint)

	BUDGET PRINCIPAL M22 - 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 956 072.52
FONCTIONNEMENT RECETTES	1 956 072.52
INVESTISSEMENT DEPENSES	28 336.17
INVESTISSEMENTS RECETTES	28 336.17

Dans l'attente du retour du Conseil Départemental en Mai prochain, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le budget 2021 pour le budget annexe M22 du CIAS.

Ce projet pourra faire l'objet de modifications suite à la rencontre avec l'autorité de tarification et devra être revoté en mai sous forme d'un budget exécutoire.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration de la demande de Mme la Trésorière de Thiviers pour des admissions en non-valeur de certaines créances de 2009 à 2017. Malgré les démarches entreprises pour recouvrer les sommes, elles restent impayées.

Budget M14

La perte sur créance sera donc constatée par une dépense au compte 6541 Créances admises en non valeurs – Budget M14 – si la créance était recouvrée ultérieurement par un versement du redevable, elle serait constatée par une recette au compte 7718.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ***De prononcer l'admission en non-valeur des créances dues pour un montant de 4 253.31 € sur le budget principal M14.***
- ***Autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.***

Budget M22

La perte sur créance sera donc constatée par une dépense au compte 6541 Créances admises en non valeurs – Budget M22– si la créance était recouvrée ultérieurement par un versement du redevable, elle serait constatée par une recette au compte 7718.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De prononcer l'admission en non-valeur des créances dues pour un montant de 3 640.30 € sur le budget annexe M22.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Pour rappel, un travail s'est engagé sur les restes à recouvrer, avec notamment la mise en place du prélèvement automatique de tous les nouveaux bénéficiaires.

Il est prévu néanmoins aux budgets des sommes plus importantes d'admissions en non-valeur, car selon le travail mené ces prochains mois, de nouvelles propositions vous seront faites.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Proposition d'évolution du RIFSEEP

La collectivité a engagé une réflexion visant à revoir les valeurs plafonds des groupes C1 et C2 afin de revaloriser le Rifseep des agents d'exécution en conservant les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle..;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Le Président propose de revoir les valeurs plafonds des groupes C1 et C2 de la manière suivante :

Groupes	Fonctions	Plafond réglementaire Fonction publique d'Etat	Montant plafond Annuel IFSE de la collectivité
C 1	Auxiliaire de Vie Aide à domicile Agent portage de repas	Entre 11.340 € et 17.480 € selon les gardes	2.500 €
C 2	Agent Accueil Agent administratif	11.340 €	2.100 €

Les valeurs des autres groupes restent inchangées.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'accepter la revalorisation du RIFSEEP des agents en catégorie C1 et C2 comme proposé ci-dessus.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

2. Modification du tableau des emplois

Fermeture de poste de titulaire suite à des départs en retraite

Grade d'origine	Temps travail	Nombre d'agents
Agent administratif principal 1 ^{ère} classe	17h30	1
Agent social principal 2 ^{ème} classe	20h	1
Agent social principal 2 ^{ème} classe	25h	1
Agent social principal 2 ^{ème} classe	32h	1
Agent social	30h	3

Evolution des temps de travail de contractuelles

Plusieurs aides à domicile sont en Cdi depuis plusieurs années au sein du service.

Après avoir analysé leur temps de travail annuel sur les deux dernières années, on constate que le temps de travail contractualisé est bien en dessous de la réalité.

Il leur a été proposé à compter du 1^{er} janvier 2021 de revoir leur temps de travail. A cet effet, il convient de fermer les postes existants et d'ouvrir les postes sur les nouveaux temps :

Grade d'origine	Temps travail	Nombre d'agents	Nouveau poste à créer	Temps travail
Agent social	20h	2	Agent social	30h
Agent social	25h	1	Agent social	30h
Agent social	28h	2	Agent social	30h
Agent social	33h	1	Agent social	35h

Contractuels sur des postes de « remplacement agent » (congés, maladie)

Il convient également de régulariser le tableau des emplois concernant les postes en CDD sur les remplacements d'agents en congés ou en maladie.

Portage de repas (Rempl)	contractuel	C.D.D.	1	35/35ème
Portage de repas (Rempl)	contractuel	C.D.D.	2	30/35ème
Aide à domicile (Rempl)	contractuel	C.D.D.	2	10/35ème
Aide à domicile (Rempl)	contractuel	C.D.D.	2	15/35ème
Aide à domicile (Rempl)	contractuel	C.D.D.	1	17,5/35ème
Aide à domicile (Rempl)	contractuel	C.D.D.	5	20/35ème
Aide à domicile (Rempl)	contractuel	C.D.D.	1	25/35ème
Aide à domicile (Rempl)	contractuel	C.D.D.	1	28/35ème
Aide à domicile (Rempl)	contractuel	C.D.D.	2	30/35ème

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ***D'accepter les modifications du tableau des emplois proposé ci-dessus.***
- ***D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.***

OPERATION « 1 000 VOITURES » LANCEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le 29 mars 2021, une réunion était organisée par le Conseil Départemental. L'opération « 1000 voitures pour les aides à domicile » nous a été présentée. Il s'agit d'un projet ambitieux pour lequel le Conseil Départemental s'engage à financer la location, l'assurance, l'entretien courant et le carburant pour les véhicules. Une dotation à l'heure sera calculée pour chaque service d'aide à domicile.

Les véhicules seront des véhicules de service, mais les professionnels pourront les garder à leur domicile.

Le Conseil Départemental propose une offre payante de 50€ par an et par véhicule pour aider à la gestion de la flotte, notamment concernant l'entretien.

Il est aussi prévu une provision annuelle correspondant à 10% de la valeur de chaque véhicule afin de prévoir d'éventuels frais lors de la restitution des véhicules au bout des 3 ans.

Le Conseil Départemental nous a transmis le 9 avril un projet de convention, nous avons jusqu'au 30 avril pour poser des questions et fin mai les conventions finales doivent être renvoyées. En cas d'accord de notre structure un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) sera mis en œuvre.

Ce projet est une réelle opportunité pour notre service, cela permettrait de donner un signe fort à notre personnel et de réelles améliorations des conditions de travail. Le service serait aussi plus visible à la population et auprès des bénéficiaires, puisque le logo du CIAS serait posé sur les véhicules.

Cette mise en place s'accompagne aussi d'un lourd travail administratif, il est crucial de fixer les règles d'utilisation de ces véhicules et de suivre tout au long de l'année leurs bonnes utilisations et leurs états générales.

Voici une première liste de questions que l'on vous propose de transmettre au Conseil Départemental :

- ✓ Au bout des 3 années du marché, le financement du Conseil Départemental perdurera-t-il ?
- ✓ Quelles sont les prestations de l'accompagnement payant par le parc départemental ? est-ce le parc qui gère le carnet d'entretien ? que se passe-t-il en cas de panne ?
- ✓ Peut-on demander une caution aux aides à domicile pour éviter une mauvaise surprise lors de la remise du véhicule ?

A ce jour il subsiste beaucoup de questions sur la prise en charge réelle du département et sur la pérennité du projet, le délai contraint laissé par le département nous oblige à nous positionner très rapidement, ce sujet sera donc travaillé en groupe pluridisciplinaire les jours prochains.